

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 4/19/2024 Version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : Headphones with Li-ion Polymer battery

: HPBT2450BK;HPBT2450WT Code du produit

Type de produit : SP-188 Les piles et batteries au lithium ne sont pas soumises à l'ADR parce que le lithium

métal est inférieur à 2 grammes.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : Piles et accumulateurs électriques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Do not open batteries

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nedis B.V. De Tweeling 28 5215MC 's Hertogenbosch, The Netherlands T+31 735991055 www.nedis.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides inflammables, catégorie 1 H228 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent H261 des gaz inflammables, catégorie 2 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A H360 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition H373

répétée, catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, H412

catégorie 3

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient : Cobalt lithium dioxide; Phosphate(1),hexafluoro-,Lithium

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP) : H228 - Matière solide inflammable.

H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P335+P334 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche ou poser une compresse humide.

## 2.3. Autres dangers

Conseils de prudence (CLP)

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cobalt lithium dioxide	N° CAS: 12190-79-3 N° CE: 235-362-0	41.95	Repr. 1A, H360
Graphite	N° CAS: 7782-42-5	19.16	Non classé
cuivre	N° CAS: 7440-50-8	9.79	Aquatic Chronic 2, H411
Phosphate(1),hexafluoro-,Lithium	N° CAS: 21324-40-3	7.05	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Corr. 1, H314 STOT RE 1, H372
Ethylene Carbonate	N° CAS: 96-49-1 N° CE: 202-510-0	7.05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373
Dimethyl carbonate	N° CAS: 616-38-6 N° CE: 210-478-4	7.05	Non classé
aluminium	N° CAS: 7429-90-5 N° CE: 231-072-3 N° Index: 013-002-00-1	5.5	Water-react. 2, H261 Flam. Sol. 1, H228
STYRENE/BUTADIENE COPOLYMER	N° CAS: 9003-55-8	0.93	Non classé
POLYVINYLIDENE DIFLUORIDE	N° CAS: 24937-79-9	0.65	Non classé
Carbon black	N° CAS: 1333-86-4 N° CE: 215-609-9	0.56	Non classé
Sodium cellulose	N° CAS: 9004-32-4	0.31	Non classé

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Matière solide inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

## 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de

fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

4/19/2024 (Date d'émission) FR (français) 3/13

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec l'eau.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conditions de stockage

< 70 °C Température de stockage

**Allemagne** 

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 4.3 - Substances dangereuses émettant des gaz inflammables au contact de l'eau

Tableau de stockage commun

LGK 2A LGK 3 LGK 4.1A LGK 2B LGK 5.1B LGK 4.1B LGK 4.2 LGK 4.3 GK 5.1A **LGK 5.1C** LGK 5.2 LGK 6.1A LGK 6.1B LGK 6.1C LGK 6.1D LGK 6.2 LGK 8A LGK 8B LGK 7 LGK 12 **LGK 10** LGK 11 LGK 13 LGK 10-13

: LGK 1, LGK 2A, LGK 2B, LGK 3, LGK 4.1A, LGK 5.1A, LGK 5.1B, LGK 5.1C, LGK 5.2, LGK Stockage commun non autorisé pour

6.1A, LGK 6.1B, LGK 6.2, LGK 7

Stockage commun avec restrictions autorisé pour LGK 4.1B, LGK 4.2, LGK 6.1C, LGK 6.1D, LGK 8A, LGK 8B, LGK 10, LGK 11, LGK 12,

LGK 10-13

Stockage commun autorisé pour : LGK 4.3, LGK 13

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 4.3 - En contact avec de l'eau peut partiellement se décomposer et rejeter des gaz

combustibles

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

cuivre (7440-50-8)		
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)		
Nom local	Copper	
Remarque	(Year of adoption 2014)	
Référence réglementaire	SCOEL Recommendations	
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Koper	
TGG-8u (OEL TWA)	0.1 mg/m³ en anorganische koperverbindingen (inhaleerbaar)	
Référence réglementaire	Arbeidsomstandighedenregeling 2022	

## 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2.3. Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: SolideCouleur: Pas disponibleOdeur: Pas disponibleSeuil olfactif: Pas disponiblePoint de fusion: Pas disponiblePoint de congélation: Non applicablePoint d'ébullition: Pas disponible

Inflammabilité : Matière solide inflammable, Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Limite inférieure d'explosion : Non applicable : Non applicable Limite supérieure d'explosion Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible : Pas disponible pН pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable : Pas disponible Solubilité Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible : Pas disponible Pression de vapeur Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : Pas disponible Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Matière solide inflammable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eau, humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Cobalt lithium dioxide (12190-79-3)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Ethylene Carbonate (96-49-1)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: other:, Remarks on results: other:	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Remarks on results: other:	
Sodium cellulose (9004-32-4)		
DL50 orale	27000 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5800 mg/l	

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Carbon black (1333-86-4)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:, Guideline: other:, Guideline: other:
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.
_ésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
- 3	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (STOT) (exposition unique)	Non classé
	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Phosphate(1),hexafluoro-,Lithium (21324-40-3	)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Ethylene Carbonate (96-49-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	554 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Remarks on results: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Carbon black (1333-86-4)	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0.0071 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0.0011 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
Danger par aspiration :	Non classé
Headphones with Li-ion Polymer battery	
Viscosité, cinématique	Non applicable

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité	
Ecologie - général Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	<ul> <li>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</li> <li>Non classé</li> <li>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</li> </ul>
Ethylene Carbonate (96-49-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sodium cellulose (9004-32-4)		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	87.26 mg/l waterflea	
Carbon black (1333-86-4)		
CE50 - Crustacés [1] > 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna		
Dimethyl carbonate (616-38-6)		
CE50 96h - Algues [1]	211.03 mg/l Test organisms (species): other:	
12.2 Porcietanco et dégradabilité		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Headphones with Li-ion Polymer battery		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
Cobalt lithium dioxide (12190-79-3)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
Graphite (7782-42-5)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
cuivre (7440-50-8)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
aluminium (7429-90-5)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
Phosphate(1),hexafluoro-,Lithium (21324-40-3	)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
Ethylene Carbonate (96-49-1)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
STYRENE/BUTADIENE COPOLYMER (9003-55-8)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
POLYVINYLIDENE DIFLUORIDE (24937-79-9)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
Sodium cellulose (9004-32-4)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
Carbon black (1333-86-4)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	
Dimethyl carbonate (616-38-6)		
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou n	uméro d'identification			
UN 3481	UN 3481	UN 3481	UN 3481	UN 3481
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU			
PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN EQUIPEMENT	PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN EQUIPEMENT	Lithium ion batteries contained in equipment	PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT	PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT
Description document de t	ransport			
UN 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN EQUIPEMENT, 9, (E)	UN 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN EQUIPEMENT, 9	UN 3481 Lithium ion batteries contained in equipment, 9	UN 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT, 9	UN 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT, 9
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport			
9	9	9	9	9
	<u>***</u>			
14.4. Groupe d'emballaç	ge			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'env	vironnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations suppléme	entaires disponibles			

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M4

Dispositions spéciales (ADR) : 188, 230, 310, 348, 360, 376, 377, 387, 670

Quantités limitées (ADR) : (

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quantités exceptées (ADR) : E0

: P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906 Instructions d'emballage (ADR)

Catégorie de transport (ADR) 2 Code de restriction en tunnels (ADR) Ε Code EAC 4W

**Transport maritime** 

Dispositions spéciales (IMDG) : 188, 230, 310, 348, 360, 376, 377, 384, 387

Quantités limitées (IMDG) 0

: E0 Quantités exceptées (IMDG)

: P903, P908, P909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906 Instructions d'emballage (IMDG)

: F-A N° FS (Feu) N° FS (Déversement) : S-I Catégorie de chargement (IMDG) : A Arrimage et manutention (Code IMDG) SW19

Propriétés et observations (IMDG) : Electrical batteries containing lithium ion encased in a rigid metallic body. Lithium ion

batteries may also be shipped in, or packed with, equipment. Electrical lithium batteries may cause fire due to an explosive rupture of the body caused by improper construction or

reaction with contaminants.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E0

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden Quantité nette max. pour quantité limitée avion : Forbidden

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 5kg

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement 967

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 35kg

Dispositions spéciales (IATA) : A48, A88, A99, A154, A164, A181, A185, A206, A213, A220

967

Code ERG (IATA) 12FZ

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M4

Dispositions spéciales (ADN) 188, 230, 310, 348, 360, 376, 377, 387, 670

Quantités limitées (ADN) 0 Quantités exceptées (ADN) : E0 : PP Equipement exigé (ADN) Nombre de cônes/feux bleus (ADN) 0

**Transport ferroviaire** 

: M4 Code de classification (RID)

Dispositions spéciales (RID) 188, 230, 310, 348, 360, \_376, 377, 387, 670

Quantités limitées (RID) : 0 Quantités exceptées (RID) : E0

Instructions d'emballage (RID) : P903, 908, 909, P910, P911, LP903, LP904, LP905, LP906

Catégorie de transport (RID) : 2 Colis express (RID) : CE2 Numéro d'identification du danger (RID) : 90

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

## Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

#### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Contient une ou plusieurs substances listées dans le RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage: Graphite (7782-42-5), Aluminium powder (7429-90-5)

## Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

## Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

#### **Allemagne**

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail

(JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK) :

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. :

WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
 Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BlmSchV)

Pays-Bas

Catégorie ABM : A(3) - dangereux pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long

: Aucun des composants n'est listé

terme dans l'environnement aquatique

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

4/19/2024 (Date d'émission) FR (français) 11/13

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

: Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

#### **Danemark**

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact

direct avec celui-ci

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et

de l'élimination

#### Suisse

Ordonnance sur les produits chimiques (ChemV,

: Groupe 1

SS 813.11)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acrony	mes:
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:		
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	
STP	Station d'épuration	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
TLM	Tolérance limite médiane	
COV	Composés organiques volatiles	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien	

Texte intégral des phr	ases H et EUH:
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2

## La classification respecte

: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.